

Historique du CHRU

1977 : Ouverture de l'Hôpital Thermal d'Uriage (90 lits)

Prises en charge de patients porteurs d'affection de l'appareil locomoteur (sauf la Traumatologie)

- Soit prises en charge médicales
- Soit prises en charge rééducatives,
- Soit prises en charge pour cure thermale à URIAGE avec hospitalisation.

1990 : Restructuration de l'hospitalisation rhumatologique de l'agglomération grenobloise avec le classement des lits :

- 30 lits de Médecine Rhumatologique,
- 60 lits de Moyen Séjour,

Et avec l'introduction de gestes percutanés radioguidés.

- **L'Hôpital Thermal d'Uriage devient l'Hôpital Rhumatologique d'Uriage.**

L'orientation des lits de Médecine Rhumatologique, centrés sur la pathologie rachidienne et médicale rééducative et post opératoire, est faite en coordination avec le Service de Médecine Rhumatologique du CHU de Grenoble.

1992-1995 : Premier projet d'établissement, ouverture de 3 places d'hospitalisation de jour de rééducation rhumatologique, création d'une unité d'évaluation et de traitement de la douleur rhumatologique

1996 : Classement des lits de moyen séjour en MPR, destinés à la prise en charge rééducative de :

- Patients porteurs d'affection rhumatologique,
- Prises en charge postopératoire de chirurgie rachidienne ou orthopédique pour affection rhumatologique (avec exclusion du post-traumatique).

1997 :

- Démarrage de la démarche qualité,
- Création de 12 chambres seules supplémentaires (sans augmenter le nombre de lits),

1998-2000 : Introduction du « reconditionnement lombaire à l'effort » (prise en charge rééducative spécifique), **Rénovation complète des unités de soins, formalisation de la démarche qualité**, (Comité de Pilotage Qualité et Commission Qualité).

2001-2004 : démarche d'accréditation. Visite réalisée en janvier 2005

2004-2008 :

- **Projet d'établissement 2004-2008 :** Réouverture des 4 lits d'accueil de patients venant du SAU médical du CHU - Renforcement de la réadaptation fonctionnelle à l'effort.
- **Rapport d'accréditation de juillet 2005 :** La Haute Autorité de Santé (HAS) décide que l'établissement a **satisfait à la procédure d'accréditation avec des recommandations.**

2008 : Formalisation des coopérations avec les établissements de santé du territoire publics et privés

2009 :

- **Rapport d'accréditation de février 2009.** La HAS prononce la certification.
- **Reconnaissance de l'Unité d'Evaluation et de Traitement de la Douleur (UETD)**
- **Etude de faisabilité architecturale pour le projet de rénovation**

2009-2012 : Projet d'établissement - Le projet médical est : l'évaluation pré et postopératoire des prothèses discales et arthrodèses, un programme d'éducation thérapeutique des patients en préopératoire de première arthroplastie de hanche, la douleur chronique rebelle et la création de filières en SSR pour la prise en charge de patients présentant une pathologie rhumatologique rachidienne ou articulaire périphérique dégénérative.

2012 : Travaux d'aménagement des extérieurs avec création d'un parcours de rééducation

2013 - 2016 : Projet d'établissement le projet médical est : en **MCO** : la prise en charge en hospitalisation complète des douleurs chroniques rebelle, l'éducation thérapeutique dans la prévention des chutes de la personne âgée et en **SSR** : les nouvelles indications de prise en charge en Hospitalisation à Temps Partiel, le parcours extérieur de rééducation dans les pathologies rachidiennes, l'évolution du programme de Reconditionnement à l'Effort avec introduction de marche nordique et parcours extérieur de rééducation, nouvelles techniques de prises en charge dans les cervicalgies.

2014 :

- **Rapport d'accréditation de juin 2014** : La HAS décide que l'établissement a **satisfait à la procédure d'accréditation d'octobre 2012 avec 3 mesures de suivi.**
- **Approbation du plan de financement du projet de rénovation par l'ARS**

2016 : Intégration du CHRU au sein du GHT Alpes Dauphiné – Projet Médical Partagé élaboré et validé par l'ARS

2017 : Visite de certification de la HAS : la certification est prononcée avec une recommandation.

2018-2022 : Construction d'une nouvelle pharmacie, d'un nouveau bassin de balnéothérapie, d'un nouvel ascenseur, une rénovation complète des plateaux techniques de rééducation, des bureaux de consultations avec des créations

2019-2023 : Projet d'établissement le projet médical est : la prise en charge en hospitalisation complète des douleurs chroniques rebelles avec l'intégration des principes de l'éducation thérapeutique, le développement de la rééducation sensitive, la poursuite de la consultation douleur, l'intégration de la méditation en pleine conscience, mais également la prise en charge des troubles statiques du rachis ainsi que le développement du parcours du sujet âgée avec le lien des EHPAD de la direction commune et enfin la réinsertion professionnelle des patients lombalgiques chroniques avec le bilan professionnel, des parcours spécifiques. Toutes les prises en charge rééducatives mises en œuvre dans les projets d'établissement précédents sont poursuivies (reconditionnement lombaire à l'effort avec marche nordique, parcours extérieur de rééducation...).